

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2246

21 octobre 2010

SOMMAIRE

Arcancia S.A.	107806	Los Gatos Luxembourg S.à r.l.	107779
Auburn Properties S.à r.l.	107807	Lumen Investments S.à r.l.	107778
BBPP North America Sàrl	107808	Luxembourg Online S.A.	107808
Broadstreet International Partners S.C.A.	107806	Luxnine S.A.	107778
Carraig Mor	107807	MACSF RE S.A.	107791
Carraig Mor S.A.	107807	MACSF RE S.A.	107791
EUKAR Holding	107806	MACSF RE S.A.	107791
Fiberman Management S.à r.l.	107807	Maidford Finance S.A.	107791
Finprotec S.A.	107762	MARK-CONSULT Luxembourg SPF	107792
Finprotec S.A.	107762	McKey Luxembourg S.à r.l.	107808
GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	107762	Mederach Investments S.à r.l.	107792
International Housing Solutions S.à r.l. ..	107807	Mederach Investments S.à r.l.	107792
International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	107762	Merchbanc International S.à r.l.	107801
IPP North America S.à r.l.	107808	Minit International S.A.	107792
Ixon Holding S.A.	107774	Mirago	107793
Ixon Holding S.A.	107774	Miredo S.A.	107793
Jaoui S.A.	107775	NABPP S.à r.l.	107793
Kaji S.à r.l.	107775	Nama Investments S.A.	107794
Kirin s.à r.l.	107776	Nexar Capital Group	107793
Kosmo-Lux S.A.	107776	Nexar Capital Group S.C.A.	107793
Kougar S.A.	107763	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	107794
L.A.D.M. Holding S.A.	107776	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	107794
L.A.D.M. Holding S.A.	107776	Nordic Cable Holding S.C.A.	107802
La Maison de Maby S.à r.l.	107777	Nordik S.A.	107801
Lansan Investments S.A.	107779	Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l. ..	107802
LDK Solar Europe Holding S.A.	107790	Orange Mediterranean S.à r.l.	107801
Levelange Lotissement S.A.	107777	P& B Investment S.à r.l.	107803
Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l. ...	107777	P.N.M. S.à r.l.	107802
L.I.S. Invest S.A.	107777	Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	107803
L.I.S. Invest S.A.-SPF	107777	P.T. Investments S.A.	107802
Locasierra S.à r.l.	107778	Threadneedle (Lux)	107803
Locasierra S.à r.l.	107778	Titan (Germany) II GP S.à r.l.	107794

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010123078/11.

(100140157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juillet 2010 :

Les mandats des Administrateurs étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration; Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOËL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010123079/19.

(100140158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 126.530,09.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.484.

Extrait des résolutions prises par l'associé commandité de la société en date du 02 septembre 2010

L'associé commandité décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010123090/15.

(100139946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.025.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 10 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Par conséquent, l'adresse professionnelle d'Ivo Hemelraad, gérant, est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123098/18.

(100139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Kougar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.554.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "KOUGAR S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152554, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 9th of April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 of the 25th of May 2010.

The meeting is presided by Ms. Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of 3,406.- EUR so as to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 34,406.- EUR;

2. Issue of 3,406 new shares with a par value of 1.- EUR each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase;

3. Waiver of its preferential subscription right by the existing shareholder "Wesholding S.à r.l.", a private limited liability company, with registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, (Republic of Seychelles);

4. Acceptance of the subscription for these new shares by "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", a limited private company governed by the laws of Israel, established and having its registered office in IL-69710 Tel Aviv, Iron 19, inscribed at the Ministry of Justice of Israel under the number 513.173.393, and acceptance of the payment in for such new shares, up to 25%, by a contribution in cash;

5. With regard to the addition of an English version and a complete restate of the bylaws, change of the Company's purpose as follows:

"The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

6. Creation of 2 classes of shares and allotment of the shares to the different shareholders;

7. Creation of two classes of directors, named A Directors and B Directors and subsequent amendment of the statutory power of signature as reproduced in article 13 of the hereafter restated bylaws;

8. Complete restate of the articles of association;

9. Appointment of the current directors as A Directors;

10. Appointment of Mr. Yair LOWENSTEIN, company's director, born in Haifa (Israel), on June 8, 1967, residing in IL-69710 Tel Aviv, 19a, Habarzel st., as B Director;

11. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred and six Euros (3,406.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to thirty-four thousand four hundred and six Euros (34,406.- EUR).

Second resolution

The meeting resolves to issue three thousand four hundred and six (3,406) new shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by aforementioned existing shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon has intervened Mr. Christian DOSTERT, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the company "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the three thousand four hundred and six (3,406) new shares of a par value of one Euro (1.- EUR) and to paid them up, up to 25%, by payment in cash, so that the amount of eight hundred and fifty-one point fifty Euros (851.50 EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the three thousand four hundred and six (3,406) newly issued shares to "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", above mentioned.

Fifth resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares of the Company to be called "Class A shares" and "Class B shares", whereby the existing 31,000 shares of the Company, are converted into 31,000 Class A shares, held by "We-sholding S.à r.l." (the "Class A Shareholder").

The, pursuant to the foregoing capital increase, 3,406 newly issued shares are converted into Class B shares, so that the aforementioned "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", will become a Class B Shareholder.

Sixth resolution

The meeting decides to create two classes of directors, named A Directors and B Directors and to amend subsequently the statutory power of signature in order to give it the wording as reproduced in article 13 of the hereafter restated bylaws.

Seventh resolution

In order to reflect the above resolutions, the meeting decides to restate completely, in English and French, the articles of association of the Company.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "KOUGAR S.A." (the "Company"), governed by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles") and by any written agreement in effect between the Company, the investors and the executives; said agreement, called "Shareholders' Agreement", may be amended, modified or supplemented from time to time.

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-four thousand four hundred and six Euros (34,406.- EUR), represented by thirty-four thousand four hundred and six (34,406) shares, divided into thirty-one thousand (31,000) Class A shares and three thousand four hundred and six (3,406) Class B shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each and having the same rights in all respects.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for statutory amendments.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Any general provisions applying on issues and transfers of shares are amply described and exactly defined by the Shareholders' Agreement.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of four (4) members at least and six (6) at most, who need not be shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall comprise two classes of directors, being directors of class A (the "A Directors") and directors of class B (the "B Directors").

Any reference made hereinafter to the "directors" shall be construed as a reference to the A Directors and/or the B Directors, depending on the context and as applicable.

The A Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the Class A shareholders and the B Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the Class B shareholders.

The exact procedure of proposal and appointment of directors is amply described in the Shareholders' Agreement.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Towards third parties, the Company will be bound by (i) the sole signature of its single director, and, when there is more than one director, (ii) by the joint signature of an A Director and a B Director, or (iii) by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the single director, or the Board of Directors, as the case may be.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of association

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. In the event the Shareholders' Agreement provides restrictions in relation to the transfer of shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to such Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company. The Company shall refuse to record in the register of shares any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided in the Shareholders Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Any third party who intends to acquire shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Shareholders Agreement.

Art. 20. All matters not expressly governed by these Articles and the Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the Law.

Where the terms of the Shareholders Agreement violate the present articles of association, the terms of the Shareholders Agreement shall nevertheless be binding among the parties thereto.

Eighth resolution

The meeting decides to appoint the current directors, namely Ms. Célia CERDEIRA, Mr. Daniel GALHANO and Mr. Laurent TEITGEN as A Directors and Mr. Yair LOWENSTEIN, prenamed, as B Director of the Company, their term of office expiring at the annual general meeting to be held in 2016.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KUGAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152554 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 25 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 3.406,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 34.406,- EUR;

2. Émission de 3.406 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par l'actionnaire existant "Wesholding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, (République des Seychelles);

4. Acceptation à la souscription de ces actions nouvelles par "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", une limited private company régie par les lois d'Israël, établie et ayant son siège social à IL-69710 Tel-Aviv, Iron 19, inscrite au Ministère de la Justice d'Israël sous le numéro 513.173.393, et acceptation de la libération, à hauteur de 25%, en espèces;

5. En considération de l'ajouté d'une version anglaise et d'une refonte complète des statuts, changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

6. Création de 2 classes d'actions et attribution des actions aux différents actionnaires;

7. Création de deux classes d'administrateurs, savoir les Administrateurs A et les Administrateurs B et modification subséquente du régime de signature statutaire comme reproduit dans l'article 13 des statuts refondus ci-après;

8. Refonte complète des statuts.

9. Nomination des administrateurs actuels comme Administrateurs A;

10. Nomination de Monsieur Mr. Yair LOWENSTEIN, administrateur de société, né à Haïfa (Israël), le 8 juin 1967, demeurant à IL-69710 Tel-Aviv, 19a, Habarzel st., en tant qu'Administrateur B;

11. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille quatre cent six euros (3.406,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-quatre mille quatre cent six euros (34.406,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre trois mille quatre cent six (3.406) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire existant pré-mentionné.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ledit comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux trois mille quatre cent six (3.406) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et de les libérer à concurrence de 25% en espèces, de sorte que la somme totale de huit cent cinquante et un virgule cinquante euros (851,50 EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille quatre cent six (3.406) actions nouvellement émises à "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer deux classes différentes d'actions de la Société, qui seront dénommées "actions de Classe A" et "actions de Classe B", de sorte que les 31.000 actions existantes sont converties en trente et un mille (31.000) actions de Classe A, détenues par "Wesholding S.à r.l." (l' "Actionnaire de Classe A").

Les, en vertu de la précédente augmentation de capital, 3.406 actions nouvellement émises sont converties en Actions de Classe B, de sorte que la pré-mentionnée "Altshuler Shaham Provident Funds Ltd" devienne Actionnaire de Classe B.

Sixième résolution

L'assemblée décide de créer deux classes d'administrateurs, savoir les Administrateurs A et les Administrateurs B et de modifier subséquemment le régime de signature statutaire comme reproduit dans l'article 13 des statuts refondus ci-après.

Septième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de reformuler complètement, en anglais et français, les statuts de la Société.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KOUGAR S.A.", (la "Société"), régie par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") et par tout accord écrit en vigueur de entre la Société, les investisseurs et tous les dirigeants; ledit contrat, appelé "Pacte d'Actionnaires", pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-quatre mille quatre cent six euros (34.406,- EUR), représenté par trente-quatre mille quatre cent six (34.406) actions, divisées en trente et un mille (31.000) actions de Classe A et trois mille quatre cent six (3.406) actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Toutes dispositions générales s'appliquant à l'émission et au transfert d'actions sont amplement décrites et précisément définies par le Pacte d'Actionnaires.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et (6) tout au plus, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société sera composé de deux catégories d'administrateurs, savoir les administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A") et les administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B").

Toute référence faite dans les présents statuts à des "administrateurs" devra être interprétée comme désignant les Administrateurs A et/ou les Administrateurs B, en fonction du contexte et selon le cas.

Les Administrateurs A seront élus parmi une liste de candidats proposés par les Actionnaires A et les Administrateurs B seront élus parmi une liste de candidats proposés par les Actionnaires B.

La procédure exacte de proposition et de nomination d'administrateurs est amplement décrite dans le pacte d'Actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature individuelle de son administrateur unique, et, lorsqu'il y a plus d'un administrateur, (ii) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, selon le cas.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Au cas où le Pacte d'Actionnaires prévoirait des restrictions concernant le transfert d'actions, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère au tel Pacte d'Actionnaires avant le transfert de toutes actions. Toutes transactions faites sur des actions de la Société qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte d'Actionnaires ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des actions toutes transactions faites sur les actions de la Société qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'Actionnaires et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou à l'encontre la Société. Toute partie tiers qui souhaite acquérir des actions est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements appropriés afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert d'actions envisagé sous le Pacte d'Actionnaires.

Art. 20. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts et le Pacte d'Actionnaires sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier avec la Loi.

Là où les conditions du Pacte d'Actionnaires violeraient les présents Statuts, les conditions du Pacte d'Actionnaires prévaudront néanmoins entre les parties y afférentes.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer les administrateurs actuels, savoir Mademoiselle Célia CERDEIRA, Monsieur Daniel GALHANO et Monsieur Laurent TEITGEN comme Administrateurs A et Monsieur Yair LOWENSTEIN, préqualifié, comme Administrateur B de la Société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2016.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122175/611.

(100138734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Ixon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.823.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010123111/11.

(100139919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Ixon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.823.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010123112/11.

(100139920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Jaoui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 36.489.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 8 septembre 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2016, à savoir:

Administrateurs

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
Noel McCormack, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Dirk Oppelaar, 12, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève, Suisse

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010123114/20.

(100139646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Kaji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 89.613.

—
L'an deux mille dix,

Le trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Jacques MICHAUX, commerçant, demeurant à L-1272 Luxembourg, 44, rue de Bourgogne.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée KAJI S.à r.l., avec siège social à L-1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.613 (NIN 2002 2416 058).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 29 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 11 juin 2005.

Le capital social s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jean-Jacques MICHAUX.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

a) toutes prestations immobilières, notamment l'achat, la vente, la promotion, la location, la mise en valeur, la gérance et la gestion d'immeubles ainsi que toutes les prestations de services relevant directement ou indirectement des activités d'une agence immobilière;

b) les prestations de services de toute nature relevant directement ou indirectement des activités d'une agence de publicité;

La société peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, y compris d'accorder des prêts à des sociétés liées.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Kathia JIMENEZ de son poste de gérante et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Jean-Jacques MICHAUX sera désormais gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. MICHAUX, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 08 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123115/48.

(100139638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Kirin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.585.

Le bilan de clôture au 14 juillet 2009 de la société dissoute en date du 14 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2010.

Référence de publication: 2010123116/11.

(100139643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Kosmo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 95.144.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123118/9.

(100139619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

L.A.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 93.737.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2010123120/10.

(100139837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

L.A.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 93.737.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2010123121/10.

(100139850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

**L.I.S. Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L.I.S. Invest S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 septembre 2010.
Référence de publication: 2010123122/11.
(100139941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

La Maison de Maby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.
R.C.S. Luxembourg B 134.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123123/10.
(100139694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Levelange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 133.320.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Levelange Lotissement S.A., établie et ayant son siège à Z.I. Rôlach L-5201 Sandweiler, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.320 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} août 2010.

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Marochi Rico comme administrateur.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013

Monsieur Tom Lahure

12b, rue de la Chapelle

L-4967 Clemency

Né le 23 janvier 1980 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010123125/21.
(100140156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.151.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 13 septembre 2010, il y a été décidé de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Marjoleine van Oort et monsieur Wim Rits, tous deux gérants B, se situe désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123126/14.
(100140129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Locasierra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.468.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123127/9.

(100140118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Locasierra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.468.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123128/9.

(100140121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lumen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.437.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 septembre 2010

1. M. Georges SCHEUER et Mme Ruth BRAND ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Aditya MITTAL, administrateur de sociétés, né à Kolkata (Inde) le 22 janvier 1976, demeurant professionnellement à W1J 6DA Londres (Royaume-Uni), Berkeley Square, Berkeley Square House, 7^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. Mme Vanisha MITTAL BHATIA, administrateur de sociétés, née à Surabaya (Indonésie) le 23 août 1980, demeurant professionnellement à W1J 6DA Londres (Royaume-Uni), Berkeley Square, Berkeley Square House, 7^{ème} étage, a été nommée comme gérante de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lumen Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123129/19.

(100139818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Luxnine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.565.

Par décision du conseil d'administration tenu le 31 août 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Luca ANTOGNONI résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010123130/19.

(100139965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lansan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 110.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANSAN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010123131/10.

(100140163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Los Gatos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.358.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of August,
Before, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Los Gatos Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 65 Front Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Companies Register,

here represented by Ms Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Definitions

Articles of Association means these articles of association of the Company as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Los Gatos Luxembourg S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 16;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Los Gatos Luxembourg S.à r.l."

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 20 of these Articles of Association.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager/Board of Managers of the Company.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 31,500 (thirty-one thousand five hundred United States dollars) represented by 31,500 (thirty-one thousand five hundred) Shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 15 of these Articles of Association.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 of these Articles of Associations in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The Company may redeem its own Shares at any time.

Without prejudice of this article 10, the redemption shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in accordance with article 15 of these Articles of Association.

The redemption shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the Shareholders.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.**a. Managers**

The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

b. Powers of the Managers

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by these Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

c. Delegation of Powers - Representation of the Company

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

d. Meetings of the Board of Managers

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

e. Resolutions of the Managers

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

f. Management Fees and Expenses

Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Liability of the Manager(s). No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 14. General meetings of the Shareholders.

a. Powers of the Shareholders

The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to these Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

b. Annual General Meeting

The annual General Meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of June at 11:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

c. Other General Meetings

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

a. Notice of General Meetings

Unless there is only one Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to these Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

b. Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

c. Proceedings

Any General Meeting shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the General Meeting.

d. Vote

At any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

e. Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).

Art. 17. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.

a. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

b. Distribution of profits

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it to the Shareholder(s), together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, each Share entitled to the same proportion in such distributions.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on Shares before the end of the current Financial Year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Companies Act or the present Articles of Association.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Art. 22. Reference to legal provisions. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Subscription and Payment

All 31,500 (thirty-one thousand five hundred) Shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Los Gatos Limited acting as sole Shareholder, of the sum of USD 315,000 (three hundred fifteen thousand United States Dollars) which is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

An amount of 31,500 (thirty-one thousand five hundred United States Dollars) is allocated to the share capital and an amount of USD 283,500 (two hundred and eighty-three thousand five hundred United States Dollars) is allocated to the share premium.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000 (two thousand euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr William Natbony, whose professional address is at 535 Madison avenue floor 11, New-York, New-York 10022, as A manager;

- Mr Mark D. Wallace, whose professional address is at 535 Madison avenue floor 11, New-York, New-York 10022, as A manager;

- Mr Joost Tulkens, Dutch, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B manager; and

- Ms Sylvie Abtal-Cola, French, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B manager.

2. the registered office is established at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Los Gatos Limited, une limited liability company constituée d'après les lois des Bermudes, ayant son siège social au 65 Front Street, Hamilton HM12, Bermuda, enregistrée auprès du registre de Commerce et des sociétés des Bermudes, ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Définitions

Année Comptable est pris au sens qui lui est donné à l'article 16;

Assemblées Générales signifie les Assemblées Générales des Associés de la Société, le terme Assemblée Générale se référant à l'une quelconque de ces Assemblées;

Associés signifie toutes personnes qui détiennent des Parts Sociales ou à laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises (à l'exception de la Société) conformément aux présents Statuts, le terme Associé se référant à l'un des ces Associés;

Conseil de Gérance signifie le Conseil de Gérance de la Société;

Gérants signifie tout membre du Conseil de Gérance, le terme de Gérant se référant à l'un de ceux-ci;

Gérant A est pris au sens qui lui est donné à l'article 12;

Gérant B est pris au sens qui lui est donné à l'article 12;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) au cours duquel les banques sont normalement ouvertes à Luxembourg;

Lois signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

Loi sur les Sociétés Commerciales signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1015 et ses modifications subséquentes;

Luxembourg signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

Parts Sociales signifie l'ensemble des parts sociales du capital, émises par la Société;

Président est pris au sens qui lui est donné à l'article 12;

Réserve légale est pris au sens qui lui est donné à l'article 18;

Secrétaire est pris au sens qui lui est donné à l'article 12;

Société signifie ici Los Gatos Luxembourg S.à.r.l.;

Statuts signifie les statuts de la Société tels que modifiés et les modifications qu'ils subiront;

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Los Gatos Luxembourg S.à r.l."

La Société peut comprendre un Associé unique qui détient l'ensemble des Parts Sociales ou plusieurs Associés. Elle ne peut avoir plus de quarante (40) Associés.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits de propriété intellectuelle pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut posséder, développer et gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteurs, brevets, marques out tout autre droit de propriété intellectuelle et gérer ceux-ci en les vendant, les attribuant, les échangeant ou de toutes autres façons. La Société peut recevoir et octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment sur décision de son ou de ses Associés, qui voteront dans le respect des règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou, selon les cas, par les Statuts, comme prévu à l'article 20 des présents Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Conseil de Gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger sur décision du Gérant/du Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 31.500 (trente et un mille cinq cents dollars américains) représenté par 31.500 (trente et un mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD1 (un dollar américain) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le montant du capital social peut être modifié à tout moment par décision de l'Associé unique ou décision du Conseil de Gérance conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer, seront déterminés comme décrit à l'article 18 des Statuts pour chacune des années au cours desquelles le Conseil de Gérance décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent les trois-quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés commerciales, telle que modifiée doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu qu'elle dispose à cette fin de réserves distribuables ou de fonds suffisants.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales à tout moment.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale de l'Associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Le rachat ne peut avoir lieu que si la Société dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction de capital de la Société.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon de l'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

a. Gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés.

Si deux (2) Gérants ont été désignés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un Conseil de Gérance.

Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'Associé/des Associés, adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être réélus et peuvent à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) être révoqués, sur décision de l'Associé/des Associés.

L'Associé/les Associés peuvent décider de nommer des gérants A (les Gérants A) ou des gérants B (les Gérants B).

L'Associé/les Associés n'interviendront pas dans la gestion de la Société.

b. Pouvoirs des Gérants

Le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour exécuter les actes nécessaires ou utiles à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

c. Délégation de pouvoirs – Représentation de la Société

Les Gérant /les Gérants peuvent octroyer des pouvoirs spéciaux ou des procurations, ou confier de façon permanente ou temporaire des fonctions à des personnes ou à des comités qu'ils désigneront.

La Société sera engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de l'un quelconque des deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les Associés ont désigné des Gérants A et des Gérants B, la Société sera alors engagée par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

La Société sera de plus engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle le Gérant/les Gérants auront délégué des pouvoirs spéciaux, mais uniquement dans les limites de ces pouvoirs.

d. Réunions du Conseil de Gérance

En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut désigner, parmi ses membres, un président (le Président). Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui rédigera les procès-verbaux des Conseils de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur décision du Président. Le Conseil de Gérance doit être réuni si deux de ses membres le demandent.

Le Président du Conseil de Gérance présidera toute les réunions du Conseil de Gérance. En l'absence du Président, les membres du Conseil de Gérance peuvent nommer un président pro tempore lors d'un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

A moins d'une urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer au Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par écrit, au moins trois (3) Jours Ouvrables à l'avance, en utilisant tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Toute convocation indiquera le lieu et l'endroit de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions à débattre. On pourra passer outre cette convocation si les gérants déclarent expressément avoir renoncé aux formalités de convocation. Il ne sera pas requis de convocation spéciale pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou en tout autre lieu dont décidera le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Pour le Conseil de Gérance, le quorum sera atteint si au moins la moitié (1/2) des Gérants en poste sont présents ou représentés. S'il existe des Gérants A et B, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B sont présents.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer. La participation d'un ou des Gérants à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants à la même validité que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents de contenu identique et signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Ces décisions par voie circulaire sont considérées comme ayant été prises à Luxembourg.

e. Résolutions des Gérants

Les décisions du conseil de gérance seront consignées par écrit.

Le procès-verbal sera signé par le Président et par le Secrétaire (si un Secrétaire a été nommé). Les procurations octroyées seront annexées à ce procès-verbal.

Des copies ou des extraits des résolutions ou du procès-verbal destinées à être produites en justice peuvent être signées par le Gérant Unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

f. Frais de gestion et frais divers

Sous réserve de l'accord des Associés, les Gérants sont en droit de percevoir des frais de gestion pour leur activité de gestion de la Société et peuvent percevoir un remboursement pour toutes les autres dépenses quelconques encourues par le ou les Gérants en relation avec la gestion de la Société ou la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et leur responsabilité se limite à l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Assemblées générale des associés.

a. Pouvoirs des Associés

b. Assemblée Générale annuelle

L'Associé ou les Associés disposent des pouvoirs qui leur sont donnés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés Commerciales. L'Associé unique exercera les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'intégralité des Associés.

Une Assemblée Générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra uniquement si la Société compte plus de 25 Associés, le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures (au siège social).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, cette assemblée se tiendra le Jour Ouvrable qui suit cette date.

c. Autres Assemblées Générales

Si la Société compte plusieurs mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Les résolutions écrites peuvent être consignées dans un seul ou plusieurs documents de contenu identique, qui seront chacun signés par un ou plusieurs Associés. Si des résolutions écrites sont adressées par le Gérant ou les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés devront, endéans les 15 (quinze) jours qui suivent l'envoi des résolutions proposées, voter par écrit en retournant le texte à la Société en utilisant tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les conditions de quorum et de majorité applicables aux prises de décisions par l'Assemblée Générale s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendront au siège social de la Société ou à d'autres endroits du grand-duché de Luxembourg et peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis du ou des Gérants, des éléments de force majeure le demandent.

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.

a. Convocations aux Assemblées Générales

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé, les Associés peuvent se rassembler lors d'une Assemblée Générale après envoi d'une convocation conformément aux exigences des présents Statuts ou de la Loi sur les Sociétés Commerciales par le ou les Gérants ou, le cas échéant, par le commissaire aux comptes et enfin, par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital.

La convocation adressée aux Associés précisera les lieu et date de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions à débattre lors de l'Assemblée Générale en question. L'ordre du jour décrira, s'il y a lieu, les modifications envisagées à apporter aux Statuts et fournira le texte des modifications affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

b. Assistance aux réunions – représentation

Tous les Associés sont autorisés à assister et à intervenir lors d'une Assemblée Générale.

Un Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en nommant par le biais d'un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission de cet écrit, une personne, qui n'a pas besoin d'être Associé, comme son mandataire.

c. Procédure

Toute Assemblée Générale sera présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérants ou, en l'absence de désignation similaire, par l'Assemblée Générale.

Le Président de l'Assemblée désignera un Secrétaire.

L'Assemblée Générale élira un (1) scrutateur à choisir par les personnes présentes.

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'Assemblée Générale.

d. Vote

Lors d'une Assemblée Générale autre que celles convoquées dans le but de modifier les Statuts de la Société ou de voter sur des résolutions dont l'adoption est sujette aux exigences de quorum et de majorité de modification des Statuts, les décisions seront prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital. Si cette condition de majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation par écrit des Associés), les Associés seront convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions seront adoptées, quel que soit le nombre de parts représentées, à la majorité simple des votes émis.

Lors d'une Assemblée Générale convoquée conformément aux Statuts et dans le but de modifier les Statuts de la Société ou de voter sur des résolutions dont l'adoption est sujette aux exigences de quorum et de majorité de modification des Statuts, les conditions requises seront l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois

quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société ne peut être modifiée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

e. Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les Associés présents et peut être signés par tout Associé ou mandataire d'un Associé si celui-ci le souhaite.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront consignées par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou les extraits de résolutions écrites adoptées par les Associés ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale, s'ils doivent être produits devant les tribunaux ou autres, peuvent être signés par le Gérant unique ou conjointement par deux (2) des Gérants de la Société, si plus d'un Gérant aura été nommé.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (l'Année Sociale).

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque Année Sociale, les comptes sont clôturés et le ou les Gérants établiront l'inventaire du passif et de l'actif, une balance commerciale ainsi que les comptes de pertes et profits, conformément à la Loi.

Les comptes annuels ou le cas échéant, les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation.

Tout associé peut prendre connaissance des documents financiers au siège social de la Société. Si celle-ci compte plus de 25 (vingt-cinq Associés, ce droit ne pourra être exercé que pendant une période de quinze (15) jours calendriers précédant la date prévue pour l'Assemblée Générale.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.

a. Réserve légale

Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve (la Réserve Légale) comme requis par la Loi. Cette allocation prendra fin quand le montant de la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

b. Distribution des bénéfices

Une fois l'allocation à la Réserve Légale effectuée, les Associés décideront de l'allocation de la partie restante des bénéfices nets de l'année, en affectant le tout ou une partie à une réserve ou aux provisions, en les reportant ou en les distribuant aux Associés, augmentés du reports de bénéfices et des réserves distribuables ou prime d'émission, chaque part Sociale donnant droit à la même fraction de bénéfice.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Sans préjudice de la disposition précédente, le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peuvent décider de verser des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales avant la fin de l'Année Sociale en cours, sur base d'un extrait de comptes établi par le Conseil de Gérance et prouvant que suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, le montant à distribuer ne pouvant bien entendu pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Année Sociale, augmentés du report de bénéfices et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve, constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des présents Statuts.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de ou des Associés, adoptée par le moitié des Associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution, la liquidation sera réalisée par le ou les Gérants ou par toute(s) autres(s) personne(s) (physique(s) ou morale(s)) nommée(s) par le ou les Associés, qui détermineront les pouvoirs et les émoluments de ces personnes.

Une fois l'ensemble des dettes et des charges incombant à la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net issu de la liquidation sera distribué aux Associés afin d'obtenir le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution fixées pour les dividendes.

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. A moins que la Loi sur les Sociétés Commerciales ne prévoit que les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont à auditer pour un réviseur d'entreprises indépendant, l'activité de la Société et sa situation financière, notamment ses registres et ses comptes peuvent être contrôlés, et le seront si la Loi le prévoit; par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Associés.

Le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises indépendant, selon le cas, seront désignés par les Associés, qui détermineront le nombre de ces réviseurs et la durée de leur mandat. Les commissaires pourront assurer plusieurs mandats. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des Associés. Le réviseur d'entreprises indépendant ne pourra toutefois être révoqué que pour raison motivée, comme le prévoit la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et Libération

L'ensemble des 31.500 (trente et un mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et pleinement libérées en espèces par l'Associé Unique, Los Gatos Limited, en espèces moyennant paiement de la somme de USD 315.000,- (trois cent quinze mille dollars américains), laquelle somme est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Un montant de USD 31.500,- (trente et un mille cinq cents dollars américains) est alloué au capital social et un montant de USD 283.500,- (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cents dollars américains) est alloué à la prime d'émission.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000,(deux mille euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. William Natbony, ayant son adresse professionnelle au 535 Madison avenue floor 11, New-York, New-York 10022, en tant que gérant A;
 - M. Mark D. Wallace, ayant son adresse professionnelle au 535 Madison avenue floor 11, New-York, New-York 10022, en tant que gérant A;
 - M. Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B; et
 - Mme Sylvie Abtal-Cola, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B.

2. le siège social de la société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, à L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2010. Relation: EAC/2010/10047 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010122184/634.

(100138752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2010

Le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 8 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010123132/13.

(100140128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2008

Deuxième résolution: Nomination d'un nouveau représentant permanent de SOGECORE S.A. auprès du Conseil d'Administration

L'Assemblée accepte M. Gilles COREMANS, domicilié professionnellement au 6b, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG, comme nouveau représentant permanent de SOGECORE S.A., sise 6b, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG.

Référence de publication: 2010123141/12.

(100139937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion conseil d'administration du 13 mai 2009

Quatrième résolution: Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil élit pour son Président M. Alain BAGLIN, demeurant 24, sente des 4 chemins à F - 92380 GARCHES à l'unanimité moins une voix, M. BAGLIN s'étant abstenu.

Référence de publication: 2010123142/11.

(100139937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat de M. BAGLIN

Le mandat de Président du Conseil de M. Alain BAGLIN prend fin à l'issue de cette Assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité le renouvellement du mandat de président du Conseil de Mr. Alain BAGLIN, demeurant 24, sente des 4 chemins à F-92380 GARCHES pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution: Renouvellement du mandat de M. MURAIRE

Le mandat d'administrateur de M. Olivier MURAIRE prend fin à l'issue de cette Assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur de Mr. Olivier MURAIRE, demeurant 6bis, avenue Mac Mahon F- 75017 PARIS pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Référence de publication: 2010123143/18.

(100139937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Maidford Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.074.

—
EXTRAIT

En date du 13 septembre 2010, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123144/14.

(100139632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MARK-CONSULT Luxembourg SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 53.131.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010123145/10.

(100139922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123146/10.

(100139951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Extrait des résolutions adoptées en date du 31 août 2010 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2009 et devant se tenir en 2010. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique, demeurant au 30, Millegaessel à L-2156 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Mederach Investments S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Expert-comptable

Référence de publication: 2010123147/18.

(100139952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Minit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 7.197.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 3 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs, Janet Given, Thomas Scrope et Els Vantrappen, et du commissaire aux comptes, Ernst & Young S.A., sont renouvelés pour une période de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2011.
- Le siège social de la société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123149/17.

(100139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Mirago, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 85.615.

Les actionnaires confirment le changement de commissaire de PKF ABAX AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761 pour PKF ABAX Audit, S.A., R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010123150/13.

(100139678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Miredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 148.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123151/9.

(100139898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123153/10.

(100139955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123154/10.

(100139957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

Veuillez prendre note que les deux actionnaires, Mme Nina PETTERSSON et M. Anders PETTERSSON, ont changé d'adresse et demeures désormais tous deux au 11a, Kalkstensvägen, S-216 32 Limhamn, Suède.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour NABPP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123155/13.

(100139689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.409.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123156/9.

(100139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123158/10.

(100139940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123160/10.

(100140130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Titan (Germany) II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.361.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

“Titan (Germany) S.à r.l.”, a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register.

The founder is here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” (limited liability company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial

companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Titan (Germany) II GP S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 100 (one hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Titan (Germany) S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Titan (Germany) II GP S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mrs Priscille Fourneaux with professional address at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43, avenue J-F Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Titan (Germany) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg.

Ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Titan (Germany) II GP S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Titan (Germany) S.à r.l., pré-désignée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43, avenue J-F Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39205. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122287/370.

(100138781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123140/9.

(100139992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Orange Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123164/10.

(100139853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nordik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010123162/11.

(100139843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.065.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 31 août 2009 que la personne suivante a été nommée réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes et qui sera tenue en 2010:

- KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103065.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010123161/20.

(100139933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.221.

—
Résolutions prises par l'actionnaire unique en date 13 septembre 2010

- Les mandats des gérants de Monsieur Anthony Howard John LEADBEATER, Monsieur Victor ELVINGER, et de Monsieur Erik HERMANS, sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié conforme

Ocean Overseas (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2010123166/14.

(100139846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

P.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 35, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 99.084.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123168/9.

(100139726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Par décision du conseil d'administration tenu le 9 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Giovanni SPASIANO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010123169/20.

(100139966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

P & B Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010123170/11.

(100140153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTLAND CAPITAL (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123171/12.

(100140082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of THREADNEEDLE (Lux) (the "Company"), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated under the denomination of «EPIC MUTUAL FUNDS» on the 10th February 1995 by deed of Maître Paul Frieders, published in the Mémorial C number 145 of 31 March 1995 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on the 31 July 2009 published in the Mémorial C, number 1779 of 15 September, 2009.

The meeting was opened at 3.00 p.m. under the chair of Ms Stéphanie Ancien, lawyer, with professional address in Luxembourg, who appointed Ms Sarah Delbrassine, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, as secretary to the meeting.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg. .

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne variatur" by the members of the bureau will be annexed to this document.

(ii) All the shares being registered shares, the Meeting has been convened by notice containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 30 July 2010.

(iii) It appears from the attendance list that out of 124,785,349 shares in issue, 4,942,424.803 shares are duly represented at the Meeting.

(iv) The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment to the first sentence of Article 10 of the articles of incorporation of the Company to allow the annual general meeting of shareholders to be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in the commune of the registered office or in the Grand Duchy of Luxembourg (as and if permitted by Luxembourg Law) as may be specified in the notice of meeting.

2. Amendment to the eleventh paragraph of Article 14 of the articles of incorporation of the Company to set at two directors the attendance quorum for a meeting of the Board.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for the 30th of July 2010 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions by a more than two-third majority votes cast, as detailed in the attendance list:

First resolution

The Meeting RESOLVED TO amend the first sentence of Article 10 of the articles of incorporation of the Company to allow the annual general meeting of shareholders to be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in the commune of the registered office or in the Grand Duchy of Luxembourg (as and if permitted by Luxembourg Law) as may be specified in the notice of meeting, so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation or at such other place in the commune of the registered office or in the Grand Duchy of Luxembourg (as and if permitted by Luxembourg law) as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in the month of July at 2 p.m. of each year (...)"

Second resolution

The Meeting RESOLVED TO amend to the eleventh paragraph of Article 14 of the articles of incorporation of the Company to set at two directors the attendance quorum for a meeting of the Board, so as to read as follows:

"(...)

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are in attendance (which may be by way of a conference telephone call or video conference) at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

(...)"

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed at 3.30 p.m.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand euros (1,000.-Eur).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un août,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THREADNEEDLE (Lux) (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée sous la dénomination "EPIC MUTUAL FUNDS" suivant acte reçu par Me Paul Frieders, en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C numéro 145 du 31 mars 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1779 du 15 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 15h00 sous la présidence de Mme Stéphanie Ancien, avocate à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Mme Sarah Delbrassine, employée, résidant professionnellement à Esch-sur Alzette.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mme Claire Prospert, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(i) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexés à ce document.

(ii) L'Assemblée a été convoquée par avis contenant l'agenda, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires en date du 30 juillet 2010

Il résulte de ladite liste de présence que, des 124.785,349 actions émises, 4.942.424,803 actions sont dûment représentées à l'Assemblée.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts de la Société pour permettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de se tenir, conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social ou au Grand-Duché de Luxembourg (tel que et si permis par la législation luxembourgeoise) tel que spécifié dans l'avis de convocation.

2. Modification du onzième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour fixer le quorum minimum de présence pour une réunion du Conseil à deux Administrateurs.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 30 juillet 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à plus de deux tiers des voix exprimées, comme le montre la liste de présence:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la première phrase de l'article 10 des statuts de la Société pour permettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de se tenir, conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social ou au Grand-Duché de Luxembourg (tel que et si permis par la législation luxembourgeoise) tel que spécifié dans l'avis de convocation comme suit:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social ou au Grand Duché de Luxembourg (tel que et si permis par la législation luxembourgeoise) tel que spécifié dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juillet de chaque année à 14 heures. (...)

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le onzième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour fixer le quorum minimum de présence pour une réunion du Conseil à deux Administrateurs, comme suit:

"(...)

Sous réserve de ce qui est précisé ci-dessous, le Conseil ne pourra valablement délibérer et agir que si deux Administrateurs sont présents (étant précisé qu'ils peuvent être présents par conférence téléphonique ou vidéoconférence) à la réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion..

(...)"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 15.30 heures.

Évaluation des frais

Les personnes nommées ci-dessus déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société comme conséquence de cet acte, sont estimés à mille euros (1.000.-Eur).

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur prénoms, nom, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: S. ANCIEN, S. DELBRASSINE, C. PROSPERT, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39289. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122782/136.

(100139489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Arcancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2010 tenue extraordinairement le 04 août 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Sfrovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 04 août 2010.

Pour ARCANCIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123018/15.

(100140137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Broadstreet International Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.415.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 7 septembre 2010

En date du 7 septembre 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

de révoquer Madame Sandra S. RAGLAND et Monsieur Alan FLOWERS en tant que membres du conseil de surveillance avec effet au 1^{er} septembre 2010;

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance avec effet au 1^{er} septembre 2010 et à durée indéterminée:

- Monsieur James DEROUIN, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Wyman ATWELL, né le 6 juin 1963 à Bartlesville, Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse 3 Bruce Leitzke Court, Rogers, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Gordon ALLISON, né le 19 décembre 1959 à Pine Bluff, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse 2162 E. Hevere Place, Fayetteville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de surveillance de la Société se compose dorénavant des personnes suivantes:

Monsieur James Derouin

Monsieur Wyman Atwell

Monsieur Gordon Allison

Monsieur Michael Robert Kidd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Broadstreet International Partners S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010123506/28.

(100140209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

EUKAR Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.392.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123067/9.

(100139936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

**Carraig Mor, Société à responsabilité limitée,
(anc. Carraig Mor S.A.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59525 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123039/11.

(100139822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.375,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.943.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la société en date du 10 septembre 2010

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de ses fonctions de gérante de la Société présentée par Madame Marlène METGE avec effet au 26 juillet 2010.

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet au 26 juillet 2010 et pour une durée illimitée, Monsieur Jens HÖLLERMANN, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010123071/17.

(100140043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.194.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers que l'adresse du siège social de «Dalor Properties S.à r.l.» (associé unique de La Société) est désormais domicilié au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au lieu du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010123277/15.

(100139111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123108/9.

(100140107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Luxembourg Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 52.947.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 août 2010

Délibération

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Madame Simone RETTER demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 14, rue du X septembre
- Monsieur Marc VERSCHAEREN demeurant à L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf
- Monsieur Paul RETTER demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 14, rue du X septembre

La démission de Monsieur Claude RADOUX au poste d'administrateur resp. administrateur-délégué est acceptée.

Monsieur Paul RETTER est nommé administrateur - délégué avec pouvoir de signature unique.

Le mandat de l'administrateur - délégué prendra fin lors de l'assemblée statuant en l'an 2012.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes la société Lux-Fiduciaire S.A.R..L, 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement de la Ernst & Young S.A..

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée statuant en l'an 2012.

Référence de publication: 2010123136/21.

(100140132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2010

1. M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été également nommée en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la Société est transféré de L-1331 Luxembourg, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour McKey Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123139/20.

(100139762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

IPP North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. BBPP North America Sàrl).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.605.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123109/11.

(100140079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.
